REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIR

La *politique familiale de remboursement des frais d'inscription aux activités de loisir* a pour objectif d'encourager les membres d'une famille à participer aux nombreuses activités offertes par la municipalité. Un remboursement sera appliqué sur le total des coûts d'inscription aux activités, conditionnellement au respect des règles d'admissibilité établies à la *politique,* dont notamment :

- ❖ être domicilié à Candiac;
- ❖ inscrire au moins deux membres de la famille, dont un enfant âgé de moins de 18 ans;
- ❖ la politique s'applique par période d'activités distinctes, soit printemps/été ou automne/hiver;
- ❖ prendre note que les demandes seront traitées à la fin des deux saisons d'activités.

Détails

NOM, PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE aaaa/mm/jj	ACTIVITÉ	MONTANT PAYÉ	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
				TAXES INCLUSES	SANS TAXES
			TOTAL		
			RABAIS 20%		
			À REMBOURSER		

SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES

Prénom et nom de famille du demandeur

Adresse Code postal

Téléphone (résidence)

JOINDRE UNE COPIE DE VOS REÇUS ET REMETTRE À :

VILLE DE CANDIAC - SERVICE DES LOISIRS
Centre Claude-Hébert, 59 chemin Haendel, Candiac QC J5R 1R7

AU PLUS TARD LE 1er SEPTEMBRE POUR LA SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ
ET AU PLUS TARD LE 1er AVRIL POUR LA SAISON AUTOMNE-HIVER